



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL\_2023\_0100-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 05 juillet 2023**

**Délibération n° 9**

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 29 juin 2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
11/07/2023

**Ont donné procuration** :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance** : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet</b> :	Compte-rendu annuel des Comptes (CRAC) nouvelle Concession Coeur de Ville : approbation
----------------	---

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

Le traité de concession de renouvellement urbain du centre-ville du Puy-en-Velay, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2017, a été signé le 13 juillet 2017. Par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2022, la Ville a validé l'avenant n°6 au traité de concession.

Le CRAC 2022, pour sa partie prévisionnelle, reprend les éléments de l'avenant n°7 présenté au présent Conseil Municipal.

Résultats globaux 2022 :

L'année 2022 a été marquée par :

En dépenses :

- la réalisation d'études techniques sur les immeubles placés sous DUP d'ORI (repérage amiante, plomb, levés topographiques),
- le règlement des frais liés à la procédure déposée devant la Cour de Cassation pour l'expropriation du 26 rue Portail d'Avignon et 22 rue du Collège,
- la réalisation des travaux d'aménagement de la place du Marché Couvert,
- la réalisation des travaux sur l'immeuble 7 rue Saint-Jacques,
- la conduite des études de maîtrise d'œuvre sur les immeubles placés sous DUP d'ORI et RHI.

Le montant HT des dépenses réalisées au 31 décembre 2022 est de 1 126 772 € et se décompose comme suit :

- 8 030 € HT de frais d'études,
- 7 413 € HT de frais liés au foncier,
- 934 410 € HT de travaux,
- 41 984 € HT d'honoraires,
- 4 396 € HT d'assurances,
- 89 297 € HT de rémunération du mandataire,
- 1 771 € HT de frais financiers,
- 22 637 € HT d'impôts et taxes,
- 16 834 € HT de frais divers.

Les montants HT des recettes au 31 décembre 2022 sont de 1 386 758 € HT (dont 62 763 € de l'ANRU, 337 339 € HT de participation de la collectivité concédante, 585 000 € du Conseil Régional, 337 375 € de l'État, 6 044 € de l'ANAH et 27 839 € HT de produits divers, dont 14 553 € HT de loyer du commerce sis 32 rue Pannessac).

L'exercice 2022 se solde par conséquent par un résultat bénéficiaire de 259 986 € HT.

Prévisionnel 2023 :

L'année 2023 sera consacrée :

- au règlement des DGD des travaux de l'aménagement de la place du Marché Couvert,
- la fin des travaux de réhabilitation des parties communes de l'immeuble sis 7 rue Saint-Jacques,
- la poursuite des études de maîtrise d'œuvre sur les autres secteurs d'ORI et de RHI.

Le montant des dépenses est estimé à 633 218 € HT et celui des recettes à 569 672 € HT.

En conséquence, l'année 2023 devrait générer un solde d'exploitation déficitaire de - 135 670 € HT.

Bilan global :

Le bilan global prévisionnel de la concession passe de 6 995 342 € HT à 7 315 080 € HT en dépenses et en recettes. L'avenant n°7 détaille les principales causes d'évolution du bilan. La participation de la collectivité concédante passe quant à elle de 3 163 628 € HT à 3 303 637 € HT, soit une augmentation de 140 000 € HT sur la durée du traité de concession.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) 2022 de la Concession de Renouvellement urbain du centre ville du Puy,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 1**

**Fabien SURREL**

Signé le 5 juillet 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05  
juillet 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL\_2023\_0100-DE

